

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/06/2008
Publication : 13/06/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Chantal MEYER
Directeur de la Coordination et
du Service Administratif de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-7-2-8 *Chantal Meyer*
Séance du vendredi 6 juin 2008

INTERVENTIONS ECONOMIQUES GENERALES Les Olympiades de la Chimie

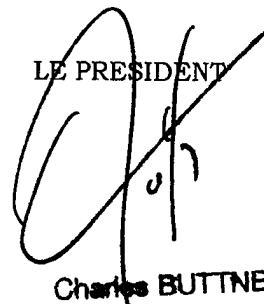
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n°2008/I-2°/02 du 14 décembre 2007 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'accorder à l'Union des Industries Chimiques et Associées Alsace (UIC ALSACE) une subvention de 540 € au titre de 2008,
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le programme F024, chapitre 65, enveloppe 61805, nature 6574, fonction 90 du budget départemental.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER